

Département du Cantal

Commune d'Albepierre-Bredons

ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverte du 11 septembre au 12 octobre 2017

portant sur

L'actualisation du zonage d'assainissement

Rapport du Commissaire Enquêteur

Rédigé par

Stéphanie EVENNOU
Commissaire Enquêteur
L'Esclauze – Salilhes
15800 THIEZAC

Sommaire

1. Généralités

- 1.1 Objet de l'enquête
- 1.2 Cadre juridique
- 1.3 Contexte et caractéristiques du projet
- 1.4 Composition du dossier
 - 1.4.1 Remarques du commissaire Enquêteur

2. Organisation et déroulement de l'enquête

- 2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur
- 2.2 Concertation avec l'autorité organisatrice
- 2.3 Organisation des permanences
- 2.4 Publicité de l'enquête
- 2.5 Ouverture de l'enquête
- 2.6 Participation de l'enquête
- 2.7 Climat de l'enquête
- 2.8 Clôture de l'enquête
- 2.9 Remise du rapport des conclusions motivées

3. Synthèse du dossier par le Commissaire Enquêteur

- 3.1 Généralités
- 3.2 Objectifs et enjeux
- 3.3 Analyse de la modification du zonage
- 3.4 Impact environnementale
- 3.5 Conclusions

ANNEXE

Publication dans la presse

CONCLUSIONS MOTIVEES

DESTINATAIRES DU DOSSIER

1 Généralités

1.1 Objet de l'enquête

La commune d'Albepierre-Bredons a réalisé son étude de zonage d'assainissement en 1999 et l'a révisée en 2011. Des secteurs avaient été retenus en assainissement collectif lors de la dernière révision (parallèle à l'élaboration de son P.L.U.). Un secteur n'avait pas été intégré à la réflexion lors de ce zonage (oubli). La collectivité a ainsi souhaité revoir son zonage d'assainissement en intégrant le secteur oublié et en déclassant un secteur en assainissement non collectif pour des raisons financières.

1.2 Cadre juridique

La procédure de cette enquête est définie par les articles L.2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

à l'article 35 de la Loi sur l'eau de janvier 1992, modifiée le 30 Décembre 2006

et du code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants dans leur version applicable à compter du 28 avril 2017.

1.3 Contexte et caractéristiques du projet

La commune d'Albepierre-Bredons, appartient à l'arrondissement de Saint-Flour et fait partie du canton de Murat. Sa superficie est de 34,42 km² pour une population permanente de 223 habitants en 2011 soit une densité de 6.4 hab/km² en 2011.

Le recensement de 2007 compte 276 logements répartis de la manière suivante :

108 résidences principales

136 résidences secondaires ou logements occasionnels

32 logements vacants

L'activité économique de la commune est principalement touristique. Il est à noter la présence de trois hôtels restaurant et d'un camping sur le bourg d'Albepierre.

La commune d'Albepierre-Bredons a réalisé son étude de zonage d'assainissement en 1999 et l'a révisée en 2011. Le bourg, Auzolles bas et La Molède avaient été retenus en assainissement collectif lors de la dernière révision (parallèle à l'élaboration du PLU).

Le secteur de Prat-de-Bouc n'avait pas été intégré à la réflexion lors de ce zonage (oubli). La collectivité a ainsi souhaité revoir son zonage d'assainissement en intégrant Prat de Bouc et en déclassant le secteur de La Molède en assainissement non collectif pour des raisons financières.

Une réflexion préalable a donc été menée sur ces trois secteurs pour étudier la faisabilité de l'assainissement en intégrant les données du SPANC. Différentes propositions d'assainissement ont été faites à la collectivité sur deux des trois secteurs. La collectivité a ensuite statué sur le mode d'assainissement retenu sur les trois secteurs.

1.4 Composition du dossier

Pièce n°1	Plan des réseaux ASS – Auzolles-Bas – établi par C ² EA
Pièce n°2	Rapport d’actualisation de l’étude de zonage d’assainissement d’Albepierre – mars 2016 – établi par C ² EA
Pièce n°3	Notice de l’actualisation de l’étude de zonage d’assainissement d’Albepierre – décembre 2016 – établi par C ² EA
Pièce n°4	Procédure d’avis de l’autorité environnementale du zonage d’assainissement EU – notice explicative pour l’examen au cas par cas du zonage Albepierre – décembre 2016
Pièce n°5	Décision MRAE Albepierre-Bredons – 12 mai 2017
Pièce n°6	Carte de zonage assainissement Nord Albepierre – décembre 2016 – établi par C ² EA
Pièce n°7	carte de zonage assainissement Sud Albepierre – décembre 2016 – établi par C ² EA

1.4.1- Remarques du Commissaire Enquêteur

1.4.1.1 Composition du dossier de l’Enquête publique

Le commissaire enquêteur constate que le dossier présenté sur CD-rom présente plus de pièces que le dossier papier. Pour une bonne compréhension et la complétude du dossier, il est demandé à la Mairie de fournir l’intégralité des pièces. Les pièces manquantes ont été transmises par mail au Commissaire Enquêteur.

2- Organisation et déroulement de l’enquête

2.1- Désignation du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur a été désigné par décision E17000115/63 en date du 19 juillet 2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

L’arrêté 21-2017 de la Commune d’Albepierre-Bredons précise les modalités de l’enquête publique et la désignation du Commissaire Enquêteur.

2.2- Concertation avec l’autorité organisatrice

Le Commissaire Enquêteur s’est rapproché du secrétariat de la Mairie d’Albepierre-Bredons pour rencontrer le maire de la commune, Monsieur Alain Vantalon en date du 10 août 2017.

Lors de ce rendez-vous, le commissaire enquêteur a pris connaissance du dossier d’Enquête Publique et a fixé avec le secrétariat les jours et heures de permanence en Mairie d’Albepierre.

Comme le demande l’ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016 et son décret d’application 2017-626 du 25 avril 2017 portant sur la réforme des procédures destinées à assurer l’information et la participation du public à l’élaboration de certaines décisions susceptibles d’avoir une incidence sur l’environnement. Cela implique le maintien des modalités traditionnelles de communication mais aussi le recours systématique aux modes de communication électronique. Ce volet a donc été vu avec la mairie d’Albepierre qui possède un site internet non mis à jour régulièrement, aussi le dossier

d'enquête publique a été mis sur le site internet de la Préfecture du Cantal, à la demande de la Mairie et l'adresse mail de la Mairie servait de contact pour le public.

Le registre paraphé et côté par le Commissaire Enquêteur a été fourni par la Mairie comme d'usage le 11 septembre 2017 avant l'ouverture de l'enquête.

2.3- Organisation des permanences

En accord avec la Mairie d'Albepierre, le Commissaire Enquêteur a tenu trois permanences en mairie, aux heures d'ouverture de celle-ci, pendant la durée de l'enquête publique.

-Lundi 11 septembre de 9h à 12h

-Mardi 26 septembre de 14h à 17h

-jeudi 12 octobre de 9h à 12h

2.4- Publicité de l'enquête

Conformément à l'article R123-11 du Code de l'Environnement, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique ainsi que les jours, heures et lieu des permanences du Commissaire Enquêteur ont été publiés dans deux journaux habilités à publier des annonces légales :

Première insertion

-L'Union du Cantal du 23-26 août 2017

-La Montagne (édition du Cantal) du 26 août 2017

Deuxième insertion

-L'Union du Cantal du 06 – 09 septembre 2017

-La Montagne (édition du Cantal) du 07 septembre 2017

Copies des insertions en annexe

L'arrêté de la Mairie d'Albepierre-Bredons, prescrivant l'Enquête publique, en donnant les dates d'ouverture et de clôture ainsi que les jours et heures de permanence du Commissaire Enquêteur a été affiché sur le panneau réservé à la publicité des décisions administratives.

Le Commissaire Enquêteur a pu vérifier, à chacune de ses permanences que l'affichage était conforme et toujours présent.

De même, l'arrêté et annonces légales faisaient mention du site internet et de l'adresse mail permettant au public la mise à disposition du rapport et le dépôt d'observations par mail.

2.5- Ouverture de l'enquête

La Mairie d'Albepierre-Bredons a remis le registre d'enquête au commissaire enquêteur qui l'a côté et paraphé avant l'ouverture de l'enquête publique. Il a pu vérifier que le dossier destiné au public était complet et conforme à celui qui lui avait été fourni. De même, il a pu vérifier que ces mêmes pièces étaient bien disponibles sur le site internet de la Préfecture du Cantal.

2.6- Participation du public

Permanence	Nombre de personnes reçues	Nombre d'observations enregistrées
Lundi 11 septembre de 9h à 12h	2	Aucune observation
Mardi 26 septembre de 14h à 17h	0	Aucune observation
Jeudi 12 octobre de 9h à 12h	0	Aucune observation
TOTAL	2	Aucune observation

Les sujets abordés par les deux personnes venues lors de la première permanence ne concernés pas le sujet de l'enquête.

La Mairie n'a reçu aucune observation par mail durant la période de l'enquête publique

2.7- Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un très bon climat. Les permanences avaient lieu dans la salle du Conseil un peu à l'écart de l'entrée et du secrétariat.

Les personnes reçues n'étaient donc pas gênées par la proximité et ont pu s'exprimer librement et sans crainte.

2.8- Clôture de l'enquête

Conformément à l'article à l'article R123-18 du Code de l'Environnement, à l'issue de la dernière permanence le jeudi 12 octobre à 12h, le Commissaire Enquêteur en présence du Maire d'Albepierre-Bredons a clôturé le registre d'enquête. Aucune observation n'a été formulée sur le registre, ni même reçue par mail.

Attestation du Maire mise en annexe

2.9- Remise du rapport et des conclusions motivées

Le Commissaire Enquêteur s'est rendu en mairie d'Albepierre-Bredons et a remis en main propre, son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur Vantalon, Maire de la commune.

3- Synthèse du dossier par le Commissaire Enquêteur

3.1- Généralités

La commune d'Albepierre-Bredons a réalisé son étude de zonage d'assainissement en 1999 et l'a révisée en 2011. Le bourg, Auzolles-bas et La Molède avaient été retenus en assainissement collectif lors de la dernière révision (parallèle à l'élaboration du PLU).

Le secteur de Prat-de-Bouc n'avait pas été intégré à la réflexion lors de ce zonage (oubli). La collectivité a ainsi souhaité revoir son zonage d'assainissement en intégrant Prat de Bouc et en déclassant le secteur de La Molède en assainissement non collectif pour des raisons financières.

Une réflexion préalable, menée par le cabinet d'études C²EA, a donc été menée sur ces trois secteurs pour étudier la faisabilité de l'assainissement en intégrant les données du Service Public Assainissement Non Collectif [SPANC]. Différentes propositions d'assainissement ont été faites à la collectivité sur deux des trois secteurs. La collectivité a ensuite statué sur le mode d'assainissement retenu sur les trois secteurs.

Actuellement, le bourg est équipé d'un système d'assainissement collectif. Le secteur d'Auzolles-bas est en partie collecté par un réseau mixte se déversant dans un ruisseau. Il n'existe pas, à ce jour, de traitement des effluents sur ce secteur. Le restant des habitations est en assainissement non collectif.

3.2- Objectifs et enjeux

Objectif : L'adoption de l'actualisation de la modification de zonage d'assainissement de la commune d'Albepierre-Bredons.

Le Service Public Assainissement Non Collectif [SPANC], porté par le SIGAL, a réalisé en 2013 un diagnostic assez exhaustif pour connaître leur conformité. Plus de la moitié des assainissements ont été déclarés non conformes mais pour la plupart sans risque sanitaire. La réhabilitation des ANC permettrait de supprimer les rejets d'eaux usées existants. De même, la mise en œuvre de l'assainissement collectif supprime également les pollutions mais contraint la collectivité à gérer des unités de traitement supplémentaires.

3.3- Analyse de la modification de zonage d'assainissement

Chaque secteur a été étudié au cas par cas par le cabinet d'études.

Pour Auzolles-Bas, la contrainte de l'habitation est forte dans ce hameau : l'habitat y est resserré et une partie des habitations ont des contraintes foncières voire pour certaines pas de place du tout. Deux propositions ont été soumises à la municipalité :

- 1- Un assainissement collectif partiel
- 2- Un assainissement collectif pour l'ensemble du hameau

Pour La Molède, la contrainte de l'habitat est faible dans ce village : habitat légèrement resserré mais toutes les habitations disposent de terrain mais avec la contrainte physique d'une forte pente.

Deux propositions ont été soumises à la municipalité :

- 1- Un assainissement non collectif
- 2- Un assainissement collectif pour l'ensemble du village

Pour Prat-de-Bouc, il s'agit de la station de ski, à cheval sur les communes de Paulhac et d'Albepierre-Bredons. Pour la partie Albepierre, il n'existe qu'un buron et un bâtiment à usage touristique (gîte d'étape, caisses et magasin de location de ski). Il est à noter qu'un projet de foyer de ski de fond est en cours.

Une seule solution a été proposée : l'assainissement non collectif.

3.4- Contraintes environnementales

Selon le rapport de la DREAL et de la Mission régionale d'autorité environnementale, la modification de zonage est conforme au PLU et n'est pas soumise à évaluation environnementale.

3.5- Conclusions

Le bourg d'Albepierre-Bredons est raccordé à une station d'épuration et est ainsi classé en assainissement collectif. Le zonage a été tracé en concordance avec le zonage du P.L.U.

La solution de l'assainissement collectif a été retenue pour Auzolles-bas en raison de l'existence d'un réseau de collecte sur une partie du village et que certaines habitations n'ont pas la place disponible pour réaliser un dispositif d'assainissement.

Pour La Molède et Prat-de-Bouc, la solution de l'assainissement non collectif a été retenue. D'importantes longueurs de réseaux seraient nécessaires pour raccorder les lieux-dits et représenteraient des coûts très prohibitifs ainsi que des contraintes foncières.

ANNEXES

Attestation du Maire d'Albepierre-Bredons

Mairie d'ALBEPIERRE-BREDONS
Le Bourg
15300 ALBEPIERRE-BREDONS
Tél : 04.71.20.02.80
mairie.albepierre@wanadoo.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur VANTALON Alain, Maire de la Commune d'Albepierre-Bredons, atteste qu'à la clôture de l'enquête publique concernant l'actualisation du zonage d'assainissement, aucune observation sur le registre n'a été déposée et aucun mail reçu.

Fait à Albepierre-Bredons le 07 novembre 2017

Le Maire,

Alain VANTALON

Publications dans la presse

Première publication

COMMUNE D'ALBEPierre-BREDONS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°21-2017 du 21 août 2017, une enquête publique sur le projet de zonage de l'assainissement de la commune d'Albepierre-Bredons est prescrite du 11 septembre 2017 au 12 octobre 2017 inclus. Le commissaire enquêteur est Madame Stéphanie EVENNOU, chargée de mission. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.cantal.gouv.fr. Le public pourra formuler ses observations à l'adresse électronique suivante : mairie.albepierre@wanadoo.fr et seront transmises au commissaire enquêteur. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus mentionné,
- sur support papier, en mairie d'Albepierre-Bredons. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment un dossier d'informations environnementales relatives au projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Albepierre-Bredons - Le Bourg - 15300 ALBEPierre-BREDONS à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Albepierre-Bredons du 11 septembre 2017 à 9 heures au 12 octobre 2017 à 12 heures inclus afin que le enquêteur puisse en prendre connaissance. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Albepierre-Bredons les jours et heures suivants :

- Le lundi 11 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- Le mardi 26 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- Le jeudi 12 octobre 2017 de 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Albepierre-Bredons et sur internet à l'adresse suivante : www.cantal.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'Union du Cantal du 23 au 26
août 2017

COMMUNE DE ALBEPierre-BREDONS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 21-2017 du 21 août 2017, une enquête publique sur le projet de zonage de l'assainissement de la commune d'Albepierre-Bredons est prescrite du 11 septembre 2017 au 12 octobre 2017 inclus.

Le commissaire enquêteur est Mme Stéphanie EVENNOU, chargée de mission.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.cantal.gouv.fr

Le public pourra formuler ses observations à l'adresse électronique suivante : mairie.albepierre@wanadoo.fr et seront transmises au commissaire enquêteur. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus mentionné ;

- sur support papier, en mairie d'Albepierre-Bredons. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment un dossier d'informations environnementales relatives au projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie d'Albepierre-Bredons, « Le Bourg », 15300 Albepierre-Bredons, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Albepierre-Bredons, du 11 septembre 2017, à 9 heures, au 12 octobre 2017, à 12 heures inclus, afin que le enquêteur puisse en prendre connaissance. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Albepierre-Bredons les jours et heures suivants :

- lundi 11 septembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- mardi 26 septembre 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- jeudi 12 octobre 2017, de 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Albepierre-Bredons et sur internet à l'adresse suivante : www.cantal.gouv.fr à réception et pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête.

21/10/17

La Montagne (édition Cantal) du
26 août 2017

Deuxième publication

COMMUNE D'ALBEPIERRE-BREDONS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 21-2017 du 21 août 2017, une enquête publique sur le projet de zonage de l'assainissement de la commune d'Albepierre-Bredons est prescrite du 11 septembre 2017 au 12 octobre 2017 inclus. Le commissaire enquêteur est Madame Stéphanie EVENNOU, chargée de mission. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.cantal.gouv.fr. Le public pourra formuler ses observations à l'adresse électronique suivante : mairie.albepierre@wanadoo.fr et seront transmises au commissaire enquêteur. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet sus mentionné,
- sur support papier, en mairie d'Albepierre-Bredons. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment un dossier d'informations environnementales relatives au projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Albepierre-Bredons - Le Bourg - 15300 ALBEPIERRE-BREDONS à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Albepierre-Bredons du 11 septembre 2017 à 9 heures au 12 octobre 2017 à 12 heures inclus afin que le enquêteur puisse en prendre connaissance. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Albepierre-Bredons les jours et heures suivants :

- Le lundi 11 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- Le mardi 26 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- Le jeudi 12 octobre 2017 de 9 heures à 12 heures

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Albepierre-Bredons et sur internet à l'adresse suivante : www.cantal.gouv.fr à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

COMMUNE DE ALBEPIERRE-BREDONS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 21-2017 du 21 août 2017, une enquête publique sur le projet de zonage de l'assainissement de la commune d'Albepierre-Bredons est prescrite du 11 septembre 2017 au 12 octobre 2017 inclus.

Le commissaire enquêteur est Mme Stéphanie EVENNOU, chargée de mission.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.cantal.gouv.fr

Le public pourra formuler ses observations à l'adresse électronique suivante : mairie.albepierre@wanadoo.fr et seront transmises au commissaire enquêteur. Ces observations seront consultables par le public dans

les meilleurs délais sur le site internet sus mentionné ;

- sur support papier, en mairie d'Albepierre-Bredons. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment un dossier d'informations environnementales relatives au projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie d'Albepierre-Bredons, « Le Bourg », 15300 Albepierre-Bredons, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Albepierre-Bredons, du 11 septembre 2017, à 9 heures, au 12 octobre 2017, à 12 heures inclus, afin que le enquêteur puisse en prendre connaissance. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Albepierre-Bredons les jours et heures suivants :

- lundi 11 septembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;
- mardi 26 septembre 2017, de 14 heures à 17 heures ;
- jeudi 12 octobre 2017, de 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Albepierre-Bredons et sur internet à l'adresse suivante : www.cantal.gouv.fr à réception et pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête.

313/84

L'Union du Cantal du 06 au 09

Septembre 2017

La Montagne (édition Cantal) du 07
septembre 2017

Département du Cantal

Commune d'Albepierre-Bredons

ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverte du 11 septembre au 12 octobre 2017

portant sur

L'actualisation de la modification du zonage d'assainissement de la
commune d'Albepierre-Bredons

CONCLUSIONS MOTIVEES

Rédigé par :
Stéphanie EVENNOU
Commissaire Enquêteur
L'Esclauze- Salilhes
15800 THIEZAC

Objet : Actualisation de la modification du zonage d'assainissement de la commune d'Albepierre-Bredons

Après avoir étudié de manière complète et détaillée le dossier soumis à enquête publique ; après être allé sur le terrain et avoir entendu Monsieur le Maire ; il nous est apparu en conscience :

1-Sur la forme

1.1 Conclusions

Procédure et déroulement de l'enquête

La procédure mise en œuvre pour cette enquête publique est tout à fait conforme à la réglementation applicable en la matière. La publicité et l'information du public n'appelle pas de remarque.

J'ajoute que le déroulement de l'enquête a été pleinement satisfaisant par la qualité de l'accueil offerte par la qualité de l'accueil offerte par la Mairie d'Albepierre-Bredons.

Dossier soumis à l'enquête publique

Le dossier soumis à enquête publique n'appelle pas de remarque sur la forme.

1.2 Avis

En conséquence, sur la forme, j'émet un avis favorable à la procédure et au dossier de modification de zonage d'assainissement sur la commune d'Albepierre-Bredons.

2- Sur le fonds

2.1- La modification du zonage d'assainissement sur la commune d'Albepierre-Bredons tient compte des contraintes environnementales du territoire et prend également en compte les contraintes financières de la commune.

Ce projet a été présenté de manière générale par le biais de quelques communications. Néanmoins, il est apparaît souhaitable de prévoir une communication présentant la modification du zonage d'assainissement dans sa globalité en présence des techniciens susceptibles d'apporter des réponses aux différentes questions techniques et financières.

2.2- Avis

Je donne un avis favorable à la modification de zonage d'assainissement de la commune d'Albepierre-Bredons avec une remarque :

-communiquer auprès de la population d'Albepierre-Bredons sur une présentation globale de la modification du zonage d'assainissement.

Fait à Thiézac, le 02 novembre 2017

Stéphanie EVENNOU



Destinataires du dossier

Le présent rapport ainsi que les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur ont été établis quatre exemplaires originaux.

Destinataires des dossiers :

- Un exemplaire remis en main propre à Monsieur le Maire d'Albepierre-Bredons,
- Un exemplaire adressé par le Commissaire Enquêteur à Mme le Préfet du Cantal,
- Un exemplaire adressé par le Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand,
- Un exemplaire conservé par le Commissaire Enquêteur,
- Le présent rapport et les conclusions motivées ont été également remis sous format dématérialisé à la Mairie d'Albepierre-Bredons pour une mise en ligne sur le site internet de la Préfecture du Cantal.